|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE  DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MIGRATION ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES  Direction C – Migration & asile  **C.3 – Asile** |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HOME – C - 3 |
| Numéro de poste Sysper: | 118992 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Esther POZO VERA  1 trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité HOME.C.3 a une fonction de chef de file en ce qui concerne le régime d’asile européen commun (RAEC). Le RAEC, tel que récemment réformé dans le cadre du pacte sur la migration et l’asile, devrait accroître la protection des frontières, garantir l’équité entre les États membres et la protection des personnes dans le besoin, tout en prévenant les abus du système. Elle permettra de prendre des décisions plus équitables, plus rapides et de meilleure qualité en matière d’asile; il garantira que les personnes craignant des persécutions ne seront pas renvoyées là où elles seraient en danger; enfin, il assurera des conditions dignes et décentes tant aux demandeurs d’asile qu’aux bénéficiaires d’une protection internationale dans l’Union.

À cette fin, l’unité HOME.C.3:

* oriente et surveille la mise en œuvre de la nouvelle législation relative au RAEC, qui couvre la détermination de l’État membre responsable d’une demande d’asile, les conditions d’accueil des demandeurs d’asile, les procédures de détermination d’une demande d’asile, la base de données Eurodac, les droits des bénéficiaires, le cycle annuel des décisions et les propositions liées à la pression migratoire;
* soutient les équipes par pays de la DG HOME créées pour assister et suivre la mise en œuvre du pacte sur la migration et l’asile par les États membres;
* encourage la coopération pratique entre les États membres en matière d’asile par l’intermédiaire de groupes d’experts et de comités sur la réglementation;
* oriente et surveille la mise en œuvre de la communication sur les mineurs non accompagnés;
* est chargé des relations avec l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (AUEA).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons des tâches intéressantes pour un expert national détaché dans le domaine de l’asile. Il sera responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation des évolutions politiques et législatives qui ont une incidence directe sur les demandeurs d’asile et les réfugiés ou sur les enfants migrants. Ses responsabilités spécifiques pourraient inclure la responsabilité de suivre l’évolution de la situation dans les États membres, en particulier les règles déterminant l’État membre responsable (les règles de Dublin) et Eurodac. Contrôler et analyser l’application des nouvelles règles en matière de responsabilité prévues par le règlement relatif à la gestion de l’asile et de la migration, ainsi que le soutien à leur application assuré par la nouvelle base de données Eurodac; fournir une expertise sur le pacte sur la migration et l’asile, soutenir l’élaboration de la jurisprudence, en particulier en ce qui concerne le règlement relatif à la gestion de l’asile et de la migration et le règlement Eurodac; participer régulièrement aux comités de contact et aux groupes d’experts pour les experts nationaux chargés de la mise en œuvre des instruments législatifs du RAEC afin de promouvoir la coopération pratique et la solidarité entre les États membres en matière d’asile. Contribuer aux lignes directrices et aux autres documents produits par l’Agence de l’Union européenne pour l’asile dans le domaine de Dublin et d’Eurodac. Il implique également la coordination avec d’autres unités de la DG et la participation à des réunions avec les autres institutions ou à des conférences publiques.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue motivé(e), flexible et avec l’esprit d’équipe, qui est disposé(e) à:

* contribuer au développement de la politique de la Commission européenne à l’égard des personnes recherchant une protection internationale;
* contribuer à la mise en œuvre et au suivi cohérents du régime d’asile européen commun en contact étroit avec les autorités des États membres, l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (AUEA), le HCR et d’autres parties prenantes;
* a acquis une expérience de travail au sein des administrations nationales ou des services gouvernementaux dans le domaine de la politique d’asile et de la migration, et en particulier des règles déterminant l’État membre responsable (les règles de Dublin) et d’Eurodac;
* est capable de travailler efficacement en équipe avec d’autres collègues, avec d’autres services de la Commission, ainsi qu’avec d’autres institutions et parties prenantes;
* possède de solides capacités de rédaction, d’analyse et de communication en anglais;
* la connaissance pratique de l’anglais est une nécessité.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)